

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES

Fiche de registre
de l'activité
Gestion clients -
prospects

Version 2022



REALISE PAR VOTRE CONSEILLER :
Jérôme OLLIVIER, 06 10 25 10 34

Au coeur de la stratégie patrimoniale

Ce document constitue la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par PREMLINE FINANCE CONSULTING dans le cadre de son activité. Il a pour objectif d'encadrer la conformité du traitement des données personnelles et le respect des droits des personnes concernées.

Il reprend les informations attendues dans la fiche de registre de la seule activité du cabinet impliquant le traitement de données personnelles : gestion clients – prospects.

Les notions utilisées dans cette politique sont définies dans le RGPD, notamment celles de traitement de données personnelles ou encore de personnes concernées

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Le Règlement général pour la protection des données dit RGPD : règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), mis en application le 25 mai 2018
- La Loi dite " Informatique et Libertés " : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

LES ACTEURS DE LA PROTECTION DES DONNEES

Le président de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING, Jérôme Ollivier, est le responsable de la politique de protection des données à caractère personnel, de son application ainsi que de son respect auprès des membres de sa société.

Il assure également le transfert des données collectées aux partenaires sous-traitant, lorsque leur traitement doit être confié à un tiers (ex. ouverture d'un contrat auprès d'un organisme bancaire, etc.)

Pour contacter cet interlocuteur, écrire par :

- voie postale à : PREMLINE FINANCE CONSULTING. À l'attention de Jérôme OLLIVIER. 34 bd des Italiens. 75 009 Paris ;
- email à : jerome.ollivier@premline.fr.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

La typologie des données collectées

Les données personnelles collectées concernent uniquement les clients et prospects du cabinet. Ce dernier collecte uniquement les informations dans la mesure où elles sont pertinentes, utiles ou imposées par les textes pour remplir ses mission.

Elles peuvent être sensibles et non sensibles et sont donc strictement encadrées par le RGPD et requièrent une vigilance particulière. Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes, des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions, ainsi que du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).

Elles sont principalement récoltées au travers du « recueil d'informations clients – prospects ».

Les données collectées peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- identification portant sur le souscripteur et le payeur s'il est différent ainsi que sur le(s) bénéficiaire(s) : identité, coordonnées (postale, e-mail, téléphonique), nationalité ainsi que des documents justificatifs associés (CNI, RIB, etc.), date et lieu de naissance, etc. ;
- identification concernant les éventuels intervenants tiers aux contrats (avocats, experts, banques, etc.) ;
- situation familiale ;
- situation économique, patrimoniale, fiscale et financière du souscripteur et des bénéficiaires : revenus, placements, situation foncière, etc. ;
- situation professionnelle du souscripteur et des bénéficiaires ;
- santé des souscripteurs ;
- besoin / demande / orientation patrimoniale, objectif d'investissement ;
- profil de risque ;
- connaissance / expérience en matière d'investissements.

La consultation du site internet ne nécessite pas d'inscription ni d'identification préalable. Elle peut s'effectuer sans communication de données nominatives et n'entraîne aucun enregistrement de données.

La finalité du traitement

Les données personnelles sont collectées et utilisées pour des objectifs précis, qu'on appelle « finalités », qui doivent être portés à la connaissance des personnes concernées.

Ces données sont collectées loyalement, aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes et sans qu'elles en soient informées.

Leur collecte et traitement est une condition indispensable à l'exercice de l'activité de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING notamment dans le cadre du respect de ses obligations légales en tant qu'intermédiaire en assurances ainsi que pour l'exécution des contrats souscrits par les personnes concernées.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel par la société PREMLINE FINANCE CONSULTING regroupent plusieurs finalités :

- la détermination du profil de la personne concernée et notamment le risque que cette dernière est prête à supporter ;
- la délivrance d'un conseil adapté ;
- l'établissement d'une étude patrimoniale ;
- la souscription au(x) produit(s) choisi(s) par la personne concernée auprès des partenaires sous-traitants ;
- la correspondance avec le client sur le suivi de son investissement ;
- la correspondance avec le client sur des informations générales ;
- la prospection (notamment via les formulaires présents sur le site internet premline.fr) ;
- la lutte contre la fraude ;
- le respect de la réglementation dite LCB-FT relative à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- le respect d'une manière générale de toute disposition légale, réglementaire administrative, française ou d'un autre état européen et qui s'appliquerait à PREMLINE FINANCE CONSULTING ;
- la réalisation d'études statistiques.

Le traitement de ces données dans le temps permet la mise à jour et l'adaptation du conseil dans l'intérêt du client dans le cadre de la gestion de son patrimoine ainsi que l'apport de réponses à d'éventuelles questions (gestion de la relation client).

Les destinataires des données

L'ensemble des données collectées sont destinées à / au :

- conseiller CIF, Jérôme OLLIVIER, gérant de Premline Finance Consulting,
- ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou traiter les données clients,
- partenaires patrimoniaux et financiers (banques, assureurs, etc.),
- sous-traitant (CRM et logiciels patrimoniaux),
- autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOF-CIF).

LA SECURISATION DES DONNEES

La conservation limitée des données

Les données à caractère personnel collectées sont conservées par la société durant toute la durée de contractualisation avec la personne concernée.

Elles sont supprimées 10 ans après la fin du contrat qui lie la personne concernée à la société PREMLINE FINANCE CONSULTING.

Les données concernant les prospects rencontrés et non devenus clients sont quant à elles supprimées 6 mois après le dernier échange avec la société (quel que soit le canal utilisé).

La confidentialité et la sécurité des données papier et numériques

Chacun des membres de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING est lié au secret professionnel. De plus, chacun d'entre eux a signé via son contrat de travail une clause détaillant un ensemble d'obligations de confidentialité, et notamment celle sur les données à caractère personnel. Il est enfin informé des sanctions disciplinaires et pénales auxquelles il pourrait être confronté en cas de non-respect. Les membres de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING disposent aussi d'accès différents aux données selon leur domaine de compétences, leurs habilitations et leur secteur d'activités.

Les données collectées sont géographiquement stockées dans un bureau fermable à clef et seulement accessible aux membres de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING. Le conseiller exerce son activité professionnelle depuis son domicile, dans un espace alloué à cette vocation. Ce premier est sécurisé au moyen d'un portillon équipé d'un visiophone. L'accès à son domicile personnel se fait ensuite en franchissant une porte blindée.

Alors que les dossiers papier des clients sont rangés dans deux armoires fermées à clef prévue à cet effet, dans ledit bureau fermé à clés, les documents papier des prospects rencontrés (et non devenus clients) et ceux des anciens clients sont également conservés à cet emplacement mais seulement jusqu'à la fin du délai de conservation des données précédemment précisé. Ils sont ensuite supprimés par destructeur.

Les données numériques sont quant à elles stockées sur deux serveurs en ligne sécurisés à l'aide de mots de passe, renouvelés une fois par trimestre. En cas d'incident, un serveur de sauvegarde stock toutes les données supprimées pendant un délai d'un mois. Parallèlement, une copie de sécurité de l'ensemble de ces données est également enregistrée sur un disque dur externe tous les 6 mois. Ce dernier est entreposé dans un tiroir sécurisé avec digicode, dans ledit bureau.

Enfin, l'ensemble des postes informatiques de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING sont verrouillés à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe propre à chaque membre de la société et non communiqué à une tierce personne. Ceux-ci sont également modifiés une fois par trimestre. Ces ordinateurs sont mis à jour dès que WINDOWS le fait savoir et les correctifs de sécurité sont apportés. Les machines sont également équipées d'antivirus mis à jour régulièrement.

Les sous-traitants sont de grandes institutions de renommée internationales disposant de leur propre procédure Rgpd de sécurisation de données.

Mesures en cas de faille de sécurité

La société PREMLINE FINANCE CONSULTING s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles.

Dans l'éventualité où la société prendrait connaissance d'un accès illégal aux données personnelles stockées sur ses serveurs ou ceux de ses prestataires, ou d'un accès non autorisé, elle s'engage à notifier l'incident dans les plus brefs délais aux personnes concernées et à examiner les causes de l'incident puis à les en tenir informées. Enfin, la société prendra les mesures nécessaires dans la limite du raisonnable afin d'amoindrir les effets négatifs et préjudices pouvant résulter dudit incident. En aucun cas les engagements définis ci-dessus relatifs à la notification en cas de faille de sécurité ne peuvent être assimilés à une quelconque reconnaissance de faute ou de responsabilité quant à la survenance de l'incident en question.

Le transfert des données

Les données à caractère personnel ne feront pas l'objet de transfert vers des pays situés dans l'Union Européenne.

Elles pourront toutefois être transmises à un partenaire sous-traitant après accord de la personne concernée par signature d'un contrat avec ce dernier.

Exceptionnellement, elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Dans le cas d'une opération de fusion, d'acquisition ou de toute autre forme de cession d'actifs, la société PREMLINE FINANCE CONSULTING s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles collectées et

à informer les personnes concernées avant que celles-ci ne soient transférées ou soumises à de nouvelles règles de confidentialité.

Le dispositif de contrôle

Le gérant de la société PREMLINE FINANCE CONSULTING s'assure à chaque nouvelle collecte et/ou traitement de données à caractère personnel que la présente politique de protection des données personnelles soit appliquée et respectée.

En cas de modification substantielle de la présente politique de protection des données personnelles, la société PREMLINE FINANCE CONSULTING tiendra informée les personnes concernées et sollicitera leur consentement.

INFORMATION QUANT A LA PROCEDURE & DROIT DES PERSONNES CONCERNEES

L'information des clients et prospects quant à la procédure RGPD du cabinet PREMLINE FINANCE CONSULTING est assurée par des mentions expresses ajoutées sur les documents suivants : DER, recueil d'informations clients – prospects, KYC, lettre de mission, fusion lettre de mission et RTO.

L'acceptation expresse du client est recueillie par signature des documents précédemment cités.

Conformément aux lois et règlements en vigueur, les prospects et/ou clients disposent des droits suivants :

- accès : obtenir les informations concernant le traitement de ses données à caractère personnel ainsi qu'une copie de celles-ci ;
- rectification : en cas d'inexactitude ou d'insuffisance, demander la modification en conséquence de ses données à caractère personnel ;
- effacement : dans la mesure permise par la loi, demander l'effacement de ses données à caractère personnel ;
- limitation du traitement ;
- opposition : pour des motifs liés à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Toute personne concernée dispose du droit absolu de s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct, y compris le profilage lié au marketing direct ;
- retrait du consentement : retirer son consentement à tout moment même s'il a été donné précédemment (ce droit ne s'appliquant qu'aux traitements fondés sur la base légale du consentement) ;
- portabilité des données : quand ce droit est applicable, la personne concernée a le droit à ce que les données à caractère personnel fournies lui soient restituées ou, lorsque cela est possible techniquement, à ce qu'elles soient transférées à un tiers ;
- organisation du sort des données personnelles après la mort ;
- introduction d'une réclamation auprès de PREMLINE FINANCE CONSULTING ou de la CNIL.

Pour exercer ces droits, la personne concernée peut écrire à la société PREMLINE FINANCE CONSULTING à l'adresse e-mail suivante : jerome.ollivier@premline.fr. L'interlocuteur PREMLINE FINANCE CONSULTING prendra si besoin est contact avec le demandeur pour s'assurer de la légitimité et/ou de la faisabilité de la demande.

En cas d'arrêt de la relation et de demande du client de récupération de ses données, elles sont récupérables sur simple demande dans un délai de 30 jours après formulation par écrit de ladite demande.